



Vendredi 1^{er} décembre 2017

– VIGILANCE ORANGE – NEIGE ET VERGLAS –

**Alerte vigilance dans les Bouches-du-Rhône :
des interdictions de circulation sont prises dans le département**

L'alerte vigilance orange est déclenchée dans les Bouches-du-Rhône ce vendredi 1^{er} décembre à 16h06 heures par Météo France. La vigilance orange sera active jusqu'au samedi 2 décembre à 14h00.

A la suite d'un arrêté pris par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, la circulation est interdite dans les Bouches-du-Rhône du :

vendredi 1^{er} décembre 23h au samedi 2 décembre 12h

- sur l'A8 pour les poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes (y compris les matières dangereuses) en transit depuis Aix-en-Provence en direction du département du Var

samedi 2 décembre 2017 de 1h00 à 12h

- sur l'A50 et A 52 pour les poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes (y compris les matières dangereuses) en transit vers le département du Var

- l'accès A50 à partir d'Aubagne en direction de Toulon pour tous les véhicules

Dans les Bouches-du-Rhône ces poids lourds seront interceptés et dirigés sur 2 aires de stockage dans les conditions prévues au Plan Intempéries Arc Méditerranéen.

Les gestionnaires des réseaux routiers (État et collectivités) sont mobilisés et ont déjà engagé des moyens conséquent pour préparer les routes.

La Préfecture des Bouches-du-Rhône recommande aux automobilistes la plus grande prudence et d'adapter la conduite à ces conditions climatiques particulières.



– **En cas d'obligation de déplacement :**

- Respecter les limitations de vitesse ;
- Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation ;
- Vérifier l'état des pneus
- Prévoyez les pneus-neige
- Allumer les feux de croisement ou de brouillard si perte de visibilité;
- Utiliser les systèmes de ventilation et de dégivrage, afin de permettre le bon fonctionnement des essuie-glaces ;
- Éviter les accélérations et les à-coups ;
- Ne jamais faire tourner un moteur pour chauffer le véhicule s'il est bloqué par la neige, les gaz d'échappement peuvent provoquer des asphyxies ;
- Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée ;

– **Se tenir informé en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteo.fr ou par la radio (Radio France Bleue Provence)**

Site internet la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Twitter de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://twitter.com/prefet13>